

Armoiries communales

Autor(en): **Reymond-Curchod, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **33 (1925)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-26432>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

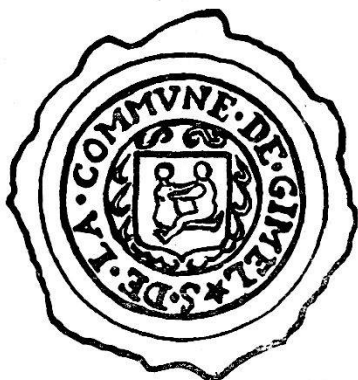
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ARMOIRIES COMMUNALES

GIMEL



L'*Armorial des Communes Vaudoises*¹ donne pour les armoiries de Gimel : de gueules à deux jumeaux d'argent. L'auteur du texte ajoute qu'un sceau de cette commune, au type des Gémeaux existait dès le milieu du XVIII^{me} siècle.

Nous voyons donc que Gimel, de même que beaucoup de communes vaudoises, possédait à cette époque des armoiries qui lui appartenaient en propre. S'il est souvent difficile de retrouver l'origine exacte de ces armoiries, l'étude de la question offre cependant un intérêt certain, tant au point de vue héraldique qu'à celui des institutions communales.

Nous pensons donc intéresser les lecteurs de la *Revue historique vaudoise* en donnant la description du sceau original qui existait au XVIII^{me} siècle. Nous avons eu en effet la bonne fortune de retrouver ce sceau dans des archives privées, parmi de menus objets et de vieux papiers. Son propriétaire, qui ignorait son existence, l'a immédiatement remis entre les mains du syndic de la commune qui l'a reçu avec reconnaissance. Ce vestige du passé et de l'ancien régime avait été très probablement mis de côté, et de ce fait peut-être, sauvé de la destruction pendant la révolution. Il y a tout lieu de croire qu'il n'a pas quitté depuis cette

¹ Publié sous les auspices de la Commission des Armoiries Communales du Canton de Vaud. Edition Spes. Lausanne 1922, p. 14.

époque le vieux bureau de chêne dans lequel nous l'avons retrouvé.

On peut affirmer, croyons-nous, que ce sceau original est bien celui qui a été employé pour obtenir les quelques empreintes du XVIII^{me} siècle que nous connaissons. Pour en avoir la preuve il a suffi de comparer ces empreintes avec le sceau lui-même.

En 1914, M. Charles Ruchet donne dans les « Archives Héraldiques Suisses » la description d'un sceau de la commune de Gimel, communiqué par M. Marc Henrioud, à Berne ¹. Ce dernier l'a également décrit pour le « Dictionnaire historique du canton de Vaud », de Mottaz.

Voici la description qu'en donne M. Ruchet :

S. DE LA COMMUNE DE GIMEL

entre deux filets. La légende a pour signe initial une étoile à cinq rais. Capitales romaines.

Dans le champ un écu dit français (carré long terminé à sa base par une accolade) au type des « Gémeaux ».

Ce signe du Zodiaque a sans doute pour but de rappeler la Villa Gemella, le plus ancien nom sous lequel Gimel nous soit connu. Pas d'émaux indiqués. L'espace du champ laissé libre par l'écu est très sobrement orné.

Date du XVIII^{me} siècle.

Orbic. diam. 0.028 m. Empreinte en cire rouge plaquée au bas d'un acte portant la date du 9 décembre 1750.

Nous avons donné tout au long la description de M. Ruchet parce qu'elle concorde en tous points avec celle du sceau-type retrouvé.

¹ Archives Héraldiques Suisses. Cahier I, 1914, p. 28. Sceaux communaux vaudois, par Charles Ruchet.

Nous devons du reste constater que les empreintes de sceaux communaux de cette époque sont rares. Pour la commune de Givrins, M. F.-R. Campiche en signale deux seulement¹. Nous avons également retrouvé dans les archives de Gimel une seconde pièce scellée aux armes de cette localité². C'est une « Procuration donnée au Sr. Gouverneur David Debonneville et Conseiller Jean Isaac Raymond de paraître au nom de la Commune à la cittation (*sic*) de l'Honorable Conseil de Genollier ».

Cette procuration se termine de la façon suivante qui est intéressante et caractéristique. « Pour foy de quoi la présente est expédiée sous le sceau de la commune et la signature du secrétaire d'icelle le susdit jour 6e Février 1782. »

Signé FEIGNOUX.

Secr.

Cette empreinte sur parchemin, passablement effacée, correspond en tous points à la description donnée par Ruchet de celle appartenant à M. Henrioud.

Voici maintenant la description du sceau-type, donnée aussi exactement que possible :

Sceau en cuivre jaune ou laiton, composé d'un disque de 28 m/m. de diamètre et de 2,8 m/m. d'épaisseur, qui porte la gravure. Sur la face opposée à cette dernière est soudé un ergot ou pointe de même métal permettant de fixer le sceau à un manche de bois. Poids 22 grammes.

La gravure est assez grossière ; entre deux filets de 24 et 16 m/m. est inscrite la légende en capitales romaines :

S · DE · LA · COMMUNE · DE · GIMEL

¹ Armoiries Communales, Givrins, par F.-Raoul Campiche, *Rev. hist. vaud.*, mars 1924, p. 91.

² Archives de Gimel. Extrait du Registre de l'Honorable Commune de Gimel. Caisse M.

Chaque mot est séparé par un point ; le commencement de la légende est séparé de la fin de celle-ci par une étoile à cinq rais. Au centre un écu français de 9 sur 10 m/m. qui peut se blasonner comme suit : de..... au signe des Gémeaux de..... Les émaux ne sont pas indiqués. Les Gémeaux sont représentés assis, leurs jambes étant entrecroisées de même que leurs bras.

Le champ entre l'écu et le filet intérieur est occupé par une décoration sobre d'un dessin primitif formé d'une suite de S.

Comme nous l'avons dit, la gravure est grossière, mais dans l'ensemble, l'humble artisan qui probablement l'a exécutée a fait preuve de beaucoup de goût, il a droit pour cela à notre intérêt, et mériterait d'être connu.

Une remarque pour terminer. Dans l'article déjà cité sur les armoiries de Givrins, M. Campiche émet l'idée que dans la plupart des communes vaudoises, le port d'armoiries dérive du droit d'auberge ou du droit d'enseigne. Le cas de Gimel semble en être une confirmation. L'enseigne de l'auberge de commune, actuellement Hôtel de l'Union, porte des armoiries semblables. Le fond de gueules du blason actuel a même été emprunté à une vieille enseigne de cette auberge ¹.

Il resterait à rechercher à quelle époque et par qui ce sceau a été gravé, et s'il en a existé un plus ancien. Les comptes communaux ou les registres du Conseil de la commune de Gimel nous fourniraient peut-être à ce sujet des renseignements intéressants.

M. REYMOND-CURCHOD.

¹ Armorial des Communes Vaudoises, article « Gimel ».